



Direction générale Organisation des Établissements de Soins
CONSEIL NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II
Place Victor Horta, 40 boîte 10
1060 Bruxelles

Votre lettre du

Vos réf.

Nos réf. CNEH/C/24-2011

Annexe(s)

Date 19/09/2011

À l'attention de la ministre Onkelinx

Objet : Projet d'avis du groupe de travail ad hoc « Centres de soins de jour palliatifs »

Madame la Ministre,

Le Conseil national des Établissements hospitaliers, en séance plénière du 08/09/2011, a examiné en détail le projet d'avis relatif aux centres de jour pour soins palliatifs.

À l'heure actuelle, le Conseil ne peut que donner une réponse mitigée à la demande de la ministre concernant un financement structurel futur des cinq projets pilotes relatifs aux centres palliatifs de jour, démarrés en 2002 et prolongés en 2006 et 2009.

Les membres du Conseil ont jugé qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments permettant de décider correctement de la poursuite des projets.

En conséquence de quoi, les membres ont décidé de mettre en place un groupe de travail qui sera chargé d'établir un tour d'horizon complet des différentes initiatives prises dans le domaine des soins palliatifs.

Réunis en séance plénière, les membres du Conseil ont également marqué leur accord pour continuer à financer les projets existants en matière de soins palliatifs.

Le Conseil a aussi approuvé les modifications apportées à l'AR du 21/09/2004 en ce qui concerne les normes d'encadrement des centres de soins de jour pour personnes âgées. La modification des normes d'agrément est urgente étant donné que les nouvelles normes de financement sont déjà en vigueur depuis le 1er juillet 2011.

Les membres ont notamment donné leur accord pour faire figurer dans l'AR les normes de référence pour le financement (y compris les « souplesses »).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Au nom du président du CNEH,
M. Peter Degadt

Le secrétaire,
C. Decoster